

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASTREIX

L'an deux mille seize, le dix-sept août à vingt et une heures, le conseil municipal de la Commune de CHASTREIX légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BABUT, Maire

Date de la Convocation : 09 août 2016

Etaient présents : Christine GARDETTE, Pierre FAUGERE adjoints, Elisabeth CHARBONNEL, Roger GATIGNOL, Philippe VALLON, Bernadette GOIGOUX, Romain GUILLAUME et Jacques GALISSON.

Excusé : James LAIRE pouvoir à Jacques GALISSON.

Absents : /

Secrétaire de séance : Elisabeth CHARBONNEL

1. Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour le point suivant : «Décisions modificatives pour l'achat d'une tondeuse ». Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.

2. Présentation et projets de l'association « Chemins et Patrimoines au Pays des Toupis »

Monsieur le Maire remercie de leur présence Martine GATIGNOL, Charles CARDOSO et Christian COUGOUL et donne la parole à Martine GATIGNOL présidente de l'association « *Chemins et Patrimoines au Pays des Toupis* ».

Cette association a été créée en avril 2015 et compte une trentaine d'adhérents et 10 membres bienfaiteurs. Elle se propose de participer à la préservation de l'histoire du territoire et de son identité,

Ses principaux objectifs consistent à :

Restaurer le petit patrimoine,

Sauvegarder les anciens chemins,

Faire découvrir les sources, cascades, fontaines,

Interroger l'histoire et les mémoires,

Cinq commissions ont été constituées intervenant dans différents domaines :

- Repérage de chemins et de sentiers
- Découverte du patrimoine
- Communication et évènements festifs
- Relations avec les administrations
- Projets autour de l'eau.

Martine GATIGNOL souligne que l'association envisage de créer un « itinéraire d'interprétation » qui partirait de la D 203 en direction du Pont de Machazeix, les Conchats, la Forêt de Courchaux, Les Garneires, La Grangeoune et retour par Orbevialle avec mise en valeur du Pont de Machazeix, des cabanes de bergers, de la cascade des Garneires, des abreuvoirs en pierre sur le chemin de la Grangeoune à Orbevialle.

Ce projet a été présenté à Lionel GAY Conseiller Départemental, Thierry Leroy et Cindy Merlot (représentant le Parc des Volcans), M. Arminot (représentant la fondation du patrimoine), Frédéric Lasciouve et Sébastien Gouttebel (représentant la DDT), Michel BABUT, Sophie BONTEMPS (chargée du plan pluriannuel des sources de la Dordogne) et Frédéric Surmely (représentant la DRAC) qui apportent tous leur soutien à cette initiative. L'association souhaiterait apporter une animation sur ce sentier en créant notamment des légendes théâtralisées, et en créant un espace ludo-sportif. Ce projet pourrait faire l'objet d'une inscription au programme LEADER. Le montant estimatif de ce projet comprenant études et travaux de l'ordre de 60 400 € pourrait de ce fait être subventionné à 80 %. Comme l'association n'a pas les moyens de financer la part résiduelle, elle est à la recherche d'une structure qui se pourrait porter maître d'ouvrage. Martine GATIGNOL, les membres du bureau et Michel BABUT ont rencontré Christelle RODRIGUES à la communauté de communes du Sancy en charge du dossier « Légendes d'Auvergne ». A ce stade de l'élaboration des dossiers dans les communes, (seules La Bourboule et Chastreix se sont manifestées) il semblerait que la communauté de communes ne soit pas en mesure de déposer un programme LEADER pour le 19/09. (date limite). Se pose alors la question de la maîtrise d'ouvrage et du financement des 20 %.

Monsieur le Maire remercie Martine GATIGNOL. Il s'engage à revoir ce problème au niveau de la communauté de communes et souligne que ce point sera examiné à la prochaine séance du Conseil Municipal.

3. Délibération pour concours race salers (encaissement chèques et espèces Régisseur, tarifs boissons, repas, tombola, valeur génisse, encaissement chèques)

Le conseil Municipal fixe comme suit les tarifs pour la régie créée à l'occasion du concours de la race salers 2016 :

a) prix des repas enfants jusqu'à 12 ans	10,00 €
b) prix des repas enfants + 12 ans et adultes	16,00 €
c) prix du casse-croute du matin.....	10,00 €
d) prix bouteille de vin	8,00 €
e) prix du jeton buvette.....	1,00 €

La valeur des boissons servies à la buvette est de :

2 jetons (soit 2 €) pour la bière, la boîte de coca-cola, d'Orangina, de Perrier et d'oasis

1 jeton (soit 1 €) le verre de sirop, de vin (rouge rosé, blanc), le café.

2 jetons (soit 2 €) pour le verre d'apéritif. A noter qu'il convient de s'assurer sur le plan règlementaire si la commune peut vendre pour cette manifestation ce genre d'alcool.

Les encaissements liés à ces ventes se feront soit en numéraire, soit par chèque libellé obligatoirement à l'ordre du trésor public.

Le Conseil municipal fixe la valeur de la génisse salers mise en jeu pour la tombola à 1 200 €. Cette génisse est achetée à Christian GATIGNOL éleveur salers de la commune de CHASTREIX. Pour rappel le ticket de tombola est vendu 3 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à faire procéder à l'encaissement des dons reçus à la mairie dans le cadre du concours de la race salers.

Après délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à procéder à l'encaissement des chèques désignés ci-dessous. Un reçu signé par le Maire et le receveur municipal sera adressé aux donateurs.

ANDAUD J Pierre	50,00 €
Auberge de la Providence	50,00 €
AXA La Tour d'Auvergne	500,00 €
CHALAPHY Michael	50,00 €
CHARBONNEL Catherine Nouvel Hotel	20,00 €
CONDROYER Xavier Bière du Sancy	30,00 €
Garage Blanquet Bernard	50,00 €
Garage de Besse	50,00 €
Gatignol Corinne	30,00 €
Hotel Restaurant du midi Me MINET	40,00 €
Les terres d'Auvergne	50,00 €
PAPON Fabrice	50,00 €
SARL ACF SANCY	300,00 €
SARL Aux fromages d'Auvergne	25,00 €
SARL Bar de la Gayme	100,00 €
SARL Bati Tauves	50,00 €
SARL Distri fuel	30,00 €
SARL LEMONNIER	150,00 €
SARL PERRON Electricité	50,00 €
SARL SAUDADE LAQ	50,00 €
SARL VESSERE TP	50,00 €
SEPCHAT J Paul	30,00 €
TOURNADRE Alain	30,00 €
VIDAL Robert	20,00 €
PHELUT Wililiam	100,00 €
SARL Garage du Centre	50,00 €
TOTAL	2 120,00 €

A noter que la communauté de communes du Massif du Sancy verse une subvention de 2 500 € et la Région Auvergne Rhône Alpes accorde une participation financière de 1 000 €.

Des informations complémentaires concernant l'organisation de ce concours sont apportées, à savoir :

- 1- le repas sera servi sur assiette,
- 2 – le détail de la commande « Boissons » passée auprès des Ets Ondet et Cave St Verny
- 3 - Une réunion aura lieu la veille du concours pour récupérer les souches et l'argent des tickets de tombola vendus.

- 4 - Un panneau indiquant les noms et activités des différents donateurs sera mis en place sur le site
- 5 – Un vin d’honneur sera servi à 17h 00 après les résultats du concours
- 6 – La nécessité de commander 1000 dépliant supplémentaires.
- 7 – la relève du compteur d’eau du GAEC DE LA BONNE ETOILE avant et après la manifestation.

4 – Délibération pour alimentation électrique – Permis FALGOUX Nicolas

Monsieur le Maire donne lecture d’un courrier de Nicolas FALGOUX sollicitant une extension de réseau électrique pour un projet de construction d’habitation situé en face du chemin de Rimat. Dans ce même courrier, il précise qu’il est disposé à prendre en charge ces travaux, mais attend un geste de la commune.

Le SIEG a procédé au chiffrage des travaux qui sont de :
6 880 € si le SIEG effectue les fouilles
2 300 € si les fouilles sont faites par la commune.

Monsieur le Maire précise que réglementairement, les extensions de réseau électrique:

- a) pour une maison d’habitation, sont à la charge de la commune.
- b) pour un bâtiment professionnel, sont à la charge du demandeur.

Il souligne également qu’un CU négatif avait été délivré pour ce projet.

Le Conseil Municipal

Considérant que cette situation risque de créer des précédents ; que la commune ne peut pas supporter de tels frais d’autant que le remboursement des travaux par le demandeur ne semble pas réglementaire.

Refuse à 7 voix – 2 abstentions – 1 pour l’extension de réseau électrique.

5 – COUPES BAFFAUD

Pierre FAUGERE expose à l’assemblée les détails concernant la coupe délivrée en forêt de BAFFAUD. A noter, que la coupe en forêt d’AUGERES HAUTES ET AUTRES n’est pas programmée pour cette année. Les frais d’abattage et de débardage (en bordure de chemin) sont à la charge des bénéficiaires dont la liste figure ci-dessous. Ils sont fixés à 13.60 € le m³ HT. pour la forêt de BAFFAUD (10 euros H.T. pour l’abatteur et 3.60 euros pour l’ONF) et à 14.10 euros H.T. pour la forêt d’AUGERES HAUTES ET AUTRES (10.50 euros H.T. pour l’abattage et 3.60 euros pour l’ONF).

Liste des bénéficiaires :

- . AUDEBERT Georges
- . BABUT Michel
- .BRUGIERE Bruno
- . GOIGOUX Robert
- . CHARBONNEL Auguste Maurice
- . GUILLAUME Cédric
- . FERREROL Guy
- . GENDRE Michel
- . GAY Christian
- . GATIGNOL Didier

Ont demandé leur radiation :

- . RUIVET Nicolas
- . BRUGIERE Francis
- . CHAGNON Pierre
- . FIANNACA Miguel

Le conseil municipal approuve cette décision par 9 voix pour et 1 abstention.

6 – LOT FAUCHE

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de louer les parcelles FAUCHE à la station de Chastreix Sancy par le biais d'une adjudication au plus offrant moyennant une mise à prix de 200 euros.

L'information sera communiquée par voie d'affichage dans les commerces et sur le semail hebdo.

7 – DECISIONS MODIFICATIVES

Pour honorer le paiement d'une facture concernant l'achat d'une tondeuse en 2015, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes :

Section d'investissement :

compte 231/145 (amendes de Police) : - 1200 euros
création d'une nouvelle opération.

OPERATION 151 : ACHAT DE MATERIEL

Dépense compte 2182 /151 : + 1200 euros